

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
5 décembre 2024

Date d’affichage :
5 décembre 2024

Objet
24.12.11 – 058
Coupe de bois – Année 2025 –
Plan de gestion

L’an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESTE, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE,

Absents : Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE-MORESMAU, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO.

Procuration : Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCICIDOR – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Pascal SCHWINDOWSKY donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Florian DEYGAS donne procuration à Aurélie SOUBESTE – Olivier PEANNE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

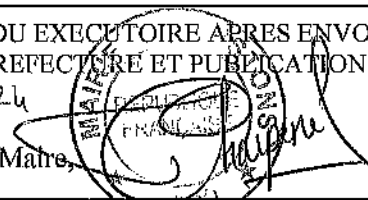
Vu l’état d’assiette présenté par l’Office National des Forêts pour 2025 en application des dispositions du plan de gestion de la forêt communale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :

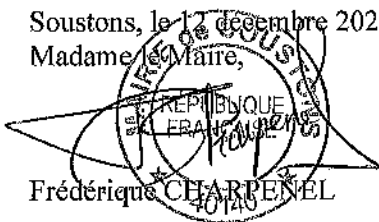
- d’approuver la proposition du programme d’assiette des coupes 2025 (état annexé à la présente délibération) ;
- de confier à l’ONF la mise en vente des coupes de bois inscrites à l’état d’assiette 2025.

Le présent acte est susceptible d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l’Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 16.12.24
Madame le Maire,



Soustons, le 12 décembre 2024,
Madame le Maire,
Frédérique CHARPENEL





Commune de SOUSTONS

PROPOSITION DU PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES DE L'ANNEE 2025

I - Proposition d'assiette des coupes à inscrire en 2025

1-1- Coupes reportées d'années antérieures et à inscrire en 2025

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	volume estimé	surface	observations*

* préciser l'année de report de la coupe

1-2- Coupes prévues à l'état d'assiette 2024 de l'aménagement et à inscrire en 2025

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	volume estimé (m ³)	surface	observations
PM	E1	52	421	21,05	
PM	E1	58 c	22	1,1	Prévoir dépressage avant E1
PM	E2	51	428	21,41	
PM	E3	31 a	207	8,29	Mortalité importante
PM	E3	31 b	269	10,74	Mortalité importante
PM	E3	31 c	34	1,36	
PM	E4	58 a	195	7,80	
PM	E4	58 b	241	9,65	
PM	RA	43	3 405	11,74	
PM	RA	65	5 261	18,14	

1-3- Coupes prévues à un état d'assiette postérieur à 2024 sur l'aménagement et à anticiper en 2025

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	volume estimé (m ³)	surface	observations*

*année de prévision sur l'aménagement

1-4- Coupes non prévues sur l'aménagement et à inscrire en 2025

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	volume estimé	surface	observations
PM	E1	34 a	88	4,23	dynamique
PM	E1	35 a	66	3,13	dynamique

II - Proposition d'ajournement ou de suppression de coupes prévues en 2025 à l'aménagement

2-1- Ajournement de coupe

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	surface	année de report	motif du report

2-2- Suppression de coupe

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	surface	motif de la suppression

Etabli le 23/05/2024

Le technicien forestier territorial de l'O.N.F.
Marylou PIALLE

Le représentant de la commune